

HÔPITAL SAINT-ANTOINE

184, rue du Fbg Saint-Antoine
75571 Paris Cedex 12
Standard : 01 49 28 20 00

Département d'Anesthésie-Réanimation

Bâtiment J. CAROLI – 6^{ème} ETAGE

Secrétariat : 01 49 28 23 62

01 71 97 03 90

Télécopie : 01 49 28 28 26

Les blocs tronculaires et plexiques

Leur principe est voisin de celui de la péridurale.

Ils permettent d'anesthésier une partie du corps pour la réalisation d'un acte chirurgical (le plus souvent un des membres inférieurs ou supérieurs).

On parle de « bloc » car cette technique consiste, à l'aide d'un anesthésique local injecté au contact d'un ou plusieurs nerfs, à bloquer la conduction nerveuse dans le territoire correspondant, ce qui provoque une paralysie transitoire totale (anesthésie) ou partielle (analgésie).

Le volume et la concentration des anesthésiques locaux utilisés permettent de graduer l'effet voulu.

Pendant l'opération chirurgicale, il est nécessaire d'avoir un bloc total (le membre sera complètement endormi et ne pourra bouger = bloc anesthésique).

Après l'intervention, la prise en charge de la douleur sera suffisante (bloc analgésique = le membre pourra bouger mais ne sentira pas la douleur)

On peut également, comme pour la péridurale, introduire un « cathéter » (petit tuyau très fin) au contact des nerfs ou des troncs nerveux. En injectant à dose continue un anesthésique local. La durée du bloc analgésique pourra ainsi être prolongée, si la douleur postopératoire attendue est de plusieurs jours.

La technique

Après anesthésie locale de la peau, l'anesthésique local est introduit à l'aide d'une aiguille à proximité d'un nerf (bloc tronculaire) ou d'un groupe de nerfs (bloc plexique).

On repère le nerf à l'aide d'un stimulateur de nerf qui provoque la contraction des muscles intéressés et/ou par échographie.

La diffusion de l'anesthésique local au contact du nerf ou du tronc nerveux entraîne dans un délai d'environ 15 mn une anesthésie correspondant au territoire du nerf ou du groupe de nerfs concerné(s).

Les indications

Pour l'anesthésie : la chirurgie des membres supérieurs et inférieurs. Pour l'analgésie postopératoire : la chirurgie des membres supérieurs et inférieurs, certaines chirurgies abdominales sous ombilicale.

Les contre-indications

Les infections de la peau au niveau du point de ponction. Une affection évolutive du système nerveux central, certains troubles de la coagulation peuvent dans certains cas, être des contre-indications.

Les complications

Dans certains cas, très rares, il peut survenir des traumatismes transitoires d'un nerf ou d'un tronc nerveux entraînant des sensations de « fourmillements » localisés, à distance de l'intervention. Le plus souvent cette gêne disparaît en quelques jours ou semaines. Un hématome localisé en regard de la ponction est possible. Il se résorbe le plus souvent spontanément en quelques jours.